

Décision portant nomination de M. Philippe CHEVALLIER aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la convention d'application du contrat quadriennal 2009-2012 conclu avec l'Ecole Polytechnique le 24 septembre 2009, portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7649 intitulée « laboratoire de mécanique des solides » ;

Vu la décision n° 100012SING du 25 mars 2010 portant nomination à compter du 1^{er} janvier 2010 de M. Patrick LE TALLEC aux fonctions de directeur de l'unité UMR 7649 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 20 janvier 2011 ;

Considérant que M. Philippe CHEVALLIER a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par le CNRS du 7 au 9 novembre (1^{ère} session) et du 1^{er} au 5 décembre 2011 (2^{ème} session) ;

Article 1^{er}

M. Philippe CHEVALLIER, Assistant Ingénieur CNRS, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° UMR 7649, à compter du 1^{er} janvier 2012.

M. Philippe CHEVALLIER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Philippe CHEVALLIER est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.



Délégation Ile-de-France
Ouest & Nord

www.cnrs.fr
Le Délégué régional

1, place Aristide Briand
92195 Meudon Cedex

T. 01 45 07 52 32
F. 01 45 07 53 35

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

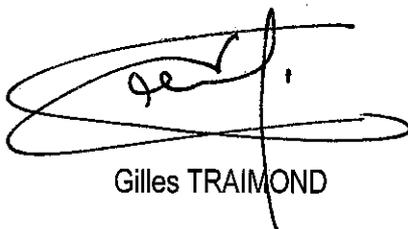
Fait à Meudon, le 28 février 2012

Le directeur de l'UMR 7649



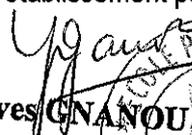
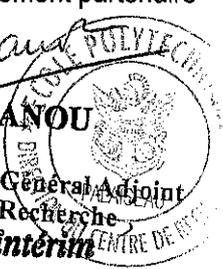
Patrick LE TALLEC

Visa du délégué régional du CNRS



Gilles TRAIMOND

Visa du chef d'établissement partenaire

Yves GNANOU
Le Directeur Général Adjoint
Chargé de la Recherche
Par intérim